



# Directives pour faire face au Covid-19 (Corona)

Valable pour la section Officiating SIHF

Version 4.0



**NO REFS  
NO GAME**

## Directives pour faire face au Covid-19 (Corona)

### 1. Introduction - Objectif

Le SARS-CoV-2 détermine encore nos vies, nos actions et nos gestes.

Le sport du hockey sur glace n'échappe pas à cette règle.

Nous avons tous pour objectif principal de préserver notre santé grâce à un comportement personnel responsable et au respect des directives du Conseil fédéral, mais aussi pour pouvoir jouer notre sport le plus rapidement possible.

La présente version 4.0 de la directive sur les instructions pour faire face au Covid-19 a été élaborée le 27.08.2021 et se base sur les directives du Conseil fédéral et des cantons.

Il est de notre responsabilité personnelle de respecter ces directives dans chaque situation, mais aussi de travailler de manière critique et innovante pour surmonter cette crise et s'en sortir grandi chaque jour.

Cela nécessite un concept de protection, qui doit prendre en compte des données et des ajustements périodiques.

Les conditions-cadres du Conseil fédéral ou des cantons peuvent être appliquées de manière pratique. Les conditions locales des clubs sont très différentes les unes des autres. Ce concept a fait ses preuves et il ne peut être mis en œuvre que si tout le monde, joueurs, arbitres et membres du personnel, adhère strictement aux directives :

- Une infection par le coronavirus peut se produire si vous restez à moins de 1,5 mètre d'une personne infectée pendant 15 minutes. En gardant une certaine distance, vous vous protégez vous-même et les autres personnes de l'infection.
- Lors de l'arrivée, lors de l'entrée dans l'enceinte sportive, dans les vestiaires, pendant les réunions d'équipe, dans les douches/toilettes, après l'entraînement/le match, sur le chemin du retour, etc., la distance de 1,5 mètre entre les personnes doit être respectée dans la mesure du possible.

Les symptômes typiques de la maladie de Covid-19 sont les suivants :

- Toux (le plus souvent sèche)
- Mal de gorge
- Essoufflement
- Fièvre (37,5), sensation de fièvre
- Douleurs musculaires
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Plus rare :

- Maux de tête
- Symptômes gastro-intestinaux
- Conjonctivite
- Rhume

Les conditions cadres restent strictes. La mise en œuvre est définie par chaque club pour ses propres locaux ; elles sont régulièrement mises à jour et discutées avec les acteurs clés responsables.



**NO REFS  
NO GAME**

## Directives pour faire face au Covid-19

### 2. Général

#### 2.1. Office fédéral de la santé publique

Nous respectons toujours les exigences fédérales et cantonales.

Sous le lien suivant, vous trouverez les mesures actuelles :

[Mesures de la Confédération](#)

Affiche des mesures (état au 27.08.2021)

### La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus

23.06.2021

Ce qui change le 26 juin:

- Ouverture des discothèques et des salles de danse
- Ouverture des parcs aquatiques
- Travail à domicile recommandé et non plus obligatoire
- Certificat Covid**  
Obligatoire dans les discothèques, salles de danse et grandes manifestations  
Facultatif dans les plus petites manifestations, établissements culturels et installations de sport et de loisirs, les restaurants

**Manifestations**

- Avec certificat**  
Pas de restrictions
- Sans certificat, avec places assises obligatoires**  
Max. 1000 personnes
- Sans certificat ni places assises**  
A l'extérieur: max. 500 personnes  
A l'intérieur: max. 250 personnes

**Obligation de porter un masque**

- Abolie à l'extérieur
- Assouplie sur le lieu de travail (l'employeur décide)
- Assouplie dans les écoles professionnelles et du degré secondaire II (les cantons décident)

**Restaurants**

- A l'extérieur: pas de restrictions  
A l'intérieur: coordonnées d'une personne par groupe
- Sport et culture**  
A l'extérieur: pas de restrictions  
A l'intérieur: coordonnées  
Représentations chorales autorisées aussi à l'intérieur

**Mesures toujours en vigueur:**

- Masque obligatoire à l'intérieur: manifestations sans certificat, restaurants, commerces de détail et transports publics
- Réunions privées de max. 30 personnes (50 à l'extérieur)
- Recommandation: faites-vous vacciner!



**NO REFS  
NO GAME**

## Directives pour faire face au Covid-19

### 2.2. L'application Swiss Covid

Il est fortement recommandé d'utiliser l'application Swiss Covid.

[Informations et téléchargement pour l'application Swiss Covid](#)

### 2.3. Recommandation de vaccination urgente

La SIHF vous recommande vivement de vous faire vacciner contre le Corona Virus. En vous faisant vacciner, vous contribuez non seulement à votre propre protection et à celle des autres - et donc à l'endigement de la pandémie - mais aussi au bon déroulement des matchs des ligues de sport amateur.

C'est pourquoi nous recommandons vivement la vaccination. Néanmoins, il s'agit bien entendu de votre propre décision et la vaccination n'est pas obligatoire.

### 2.4. Covid - Certificat

Il est possible que les matchs des différentes catégories soient joués avec le principe d'un certificat covid « VGT » (vacciné, guérit ou testé). Seuls les arbitres qui peuvent présenter le certificat à l'entrée du stade sont autorisés à officier lors de ces matchs.

### 2.5. Responsabilité cantonale / quarantaines et mesures d'isolement

Étant donné que la responsabilité incombe à la direction cantonale de la santé, le service médical cantonal concerné décide de la mise en œuvre des mesures d'isolement et de quarantaine en cas de cas positif.

### 2.6. Test positif

En cas de test positif, les personnes suivantes doivent être immédiatement informées.

Dans le cadre des sports de compétition (NL/SL/U20E):

Convocateur : Peter Küng (peter.kueng@sihf.ch)

Responsable principal des officiels : Sascha Kunz (sascha.kunz@sihf.ch)

Directeur Officiating : Andreas Fischer (andreas.fischer@sihf.ch)

Dans le cadre des sports amateurs (Regio League) :

Convocateur(s) : selon la ligue arbitrée et la région

SPOC : Phillip Ströbel (OS, phillip.stroebel@sihf.ch), Micha Hebeisen (ZS, micha.hebeisen@sihf.ch),

Michael Tscherrig (WS, michael.tscherrig@sihf.ch)

Responsable des officiels Ligue amateur : Cedric Borga (cedric.borga@sihf.ch)

Directeur Officiating : Andreas Fischer (andreas.fischer@sihf.ch)

## 3. Rassemblements - camps/cours/jour de tests, etc.

Les convocations doivent être suivies pour tous les rassemblements. Les mesures et les concepts de protection décrits dans ces convocations doivent être impérativement respectés.

En règle générale, les dispositions suivantes s'appliquent aux déplacements :

- Les participants et le staff qui tombent malades avant les rassemblements ne seront pas autorisés à venir. S'il vous plaît, protégez les autres et restez chez vous.



**NO REFS  
NO GAME**

## Directives pour faire face au Covid-19

- Les participants et le staff qui présentent des symptômes de maladie pendant le camp en informant immédiatement la direction du camp ou du cours et sont immédiatement isolés. La personne malade doit rentrer chez elle ou être récupérée par une tierce personne dans les 4 heures. A la maison, un test Covid doit être effectué et le résultat doit être communiqué à la direction du camp ou du cours afin d'assurer la traçabilité des contacts.
- Les participants et le staff qui remarquent des symptômes après le rassemblement sont tenus de le signaler à la direction du camp ou du cours.

### 4. Fonctionnement du jeu

#### 4.1. Général / Procédure

Les concepts de protection des ligues correspondantes (NL, SL, U20-ELIT, U17-ELIT, RL) s'appliquent aux opérations de match.

Ligue nationale, Swiss League, Champions Hockey League, matches des U20-Elit (dès le 27.08.2021)

- Il est obligatoire que tous les arbitres et superviseurs d'arbitres aient un certificat Covid valide pour chaque match.
- Le responsable des officiels pour le Covid-19 est chargé d'organiser, d'obtenir et de vérifier les certificats Covid valides.
- Il n'y a aucun contrôle des certificats Covid des arbitres par le club local.

#### Jeux U17 Elite

Les arbitres et les superviseurs d'arbitres qui ne disposent pas d'un certificat Covid valide doivent suivre des mesures de protection supplémentaires conformément à l'annexe 1 du présent concept-cadre de protection (par exemple, obligation de porter un masque dans le vestiaire).

Il s'agit notamment de :

- Ne pas avoir de symptôme(s) avant et pendant le match
- Respecter les distanciations sociales
- Respecter les règles d'hygiène
- Porter les masques si la distanciation sociale n'est pas possible (par exemple, au vestiaire).

Les concepts de protection des clubs et des patinoires doivent être strictement respectés. Renseignez-vous à l'avance sur les réglementations applicables.

[Concept cadre de protection NL / SL / U20-ELIT / U17-ELIT](#)

[Annexe 1 au concept-cadre de protection NL / SL / U20-ELIT / U17-ELIT](#)

[Aperçu des dossiers Covid \(par ligues\)](#)

#### Matches de la ligue Regio

Il existe deux options dans la Regio League (y compris les femmes et les jeunes) :

Matches avec exigence de certificat



**NO REFS  
NO GAME**

## Directives pour faire face au Covid-19

Les mêmes conditions s'appliquent ici que dans la Ligue nationale. L'OM de la région informera à l'avance les arbitres respectifs des matchs pour lesquels ce règlement s'applique. L'OM de la région devra demander le statut du certificat des arbitres respectifs afin de pouvoir garantir la couverture des matchs. Les personnes qui ne souhaitent pas communiquer leur statut ne pourront pas être convoquées pour ces rencontres.

### Matchs sans exigence de certificat

Normalement, le concept de protection des patinoires doit être respecté. Les instructions de l'organisateur (club hôte) doivent être respectées (liste de présence, etc.).

Le concept de protection cadre de la Regio League prévoit les mesures suivantes :

- Dans les vestiaires et dans les autres locaux où les activités sportives ne sont pas pratiquées (zone d'entrée, etc.), le port du masque est obligatoire pour tous.
- A l'arrivée, à l'entrée de l'installation sportive, au vestiaire, lors des réunions d'équipe, à la douche/toilette, après le match, au retour, etc., la distance de 1,5 mètre entre les personnes doit être respectée dans la mesure du possible.
- Dans les vestiaires, la distance de 1,5 mètre doit être respectée et les règles d'hygiène sont prioritaires. Seuls les arbitres et le superviseur sont autorisés, il n'y a pas de visites.
- Le temps passé au vestiaire doit être réduit au minimum.
- L'utilisation de sèche-mains, de sèche-cheveux et de déshumidificateurs est interdite.
- Après le match, les arbitres rejoignent leur propre vestiaire sans dire « au revoir ».

## 4.2. Démarche

### Sports de compétition

En raison des règles de quarantaine, la règle suivante s'applique aux sports de compétition :

Le covoiturage est possible, mais veuillez noter les points suivants :

- Toutes les personnes vaccinées peuvent voyager ensemble.
- Il ne doit jamais y avoir plus d'une personne testée / guérie dans la même voiture.
  - Exemples avec 4 personnes :
    - 4 personnes vaccinées = même voiture
    - 3 personnes vaccinées et 1 personne testée/guérie = même voiture
    - 2 personnes vaccinées et 2 personnes testées/guéries = voiture séparée
    - 1 vacciné et 3 testés/guéries = voiture séparée

### Sport amateur - Regio League

Dans le sport amateur, le règlement suivant s'applique pour le trajet :

Le covoiturage est possible (deux ou trois personnes), mais veuillez noter les points suivants :

- Toutes les personnes vaccinées peuvent voyager ensemble (sans masque).
- Si toutes les personnes présentes dans une voiture ne sont pas vaccinées, une obligation de port de masque s'applique.

## 5. Les concepts de protection propres au club

- Sur la base du concept-cadre de protection pour le déroulement des matchs du Covid-19, chaque club est tenu d'élaborer son propre concept de protection pour le déroulement des



**NO REFS  
NO GAME**

## Directives pour faire face au Covid-19

matches en collaboration avec l'exploitant du stade et de le mettre en œuvre en conséquence. Cette directive doit être considérée comme supérieure à la directive sur le traitement de Covid-19 (Corona).

- La responsabilité de la mise en œuvre correcte des concepts de protection incombe à l'exploitant du club/stade concerné.

---

Validité :

Statut : 31.08.2021

Ce document "Directives pour faire face au Covid-19, version 4.0" remplace la version 3.0 et est valable à partir du 31.08.2021 et jusqu'à révocation.